

# PLANNING ACACED 2024

Catégories	Période
<p>Chiens Chats Chiens et Chats Chats et Autres Chiens et Autres Chiens, Chats, Autres Autres animaux de compagnie</p> <p>Actualisation</p> <p><b>1 catégorie – 308 €</b> <b>2 catégories – 396 €</b> <b>3 catégories – 484 €</b> <b>Actualisation – 154 €</b></p>	Du 27 au 29 Février 2024
	Du 16 au 18 Avril 2024
	Du 04 au 06 Juin 2024
	<b>Du 12 Janvier 2024 au 01 Février 2024 [FOAD]</b>
	<b>Du 26 Février 2024 au 14 Mars 2024 [FOAD]</b>
	<b>Du 15 Avril 2024 au 03 Mai 2024 [FOAD]</b>
	<b>Du 17 Juin 2024 au 05 Juillet 2024 [FOAD]</b>
	Date à définir en fonction de la demande (1 journée de formation)
	<p>L'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques précise :</p> <p><b>Qu'une personne titulaire, soit :</b></p> <p>a) D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;</p> <p>b) D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;</p> <p>c) D'un certificat de capacité " CCAD " délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016 ;</p> <p>d) D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III du présent arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1er janvier 2015, <b>est tenue d'actualiser ses connaissances au plus tard dix ans après la date d'évaluation ou à défaut, de délivrance de l'un des documents cités aux points a, b, c et d du présent article.</b></p>